



satisfaire le Québec francophone, un contrepoids au principe de la représentation selon la population qui régissait les Communes. (En 1867, le Québec comptait 65 sièges à la Chambre des communes contre 116 pour les trois provinces anglophones).

Au cours des ans, le Sénat s'est bien acquitté de son rôle de révision discrète des lois, laissant aux Communes le soin d'agir à titre d'organe législatif principal. Il n'a toutefois pas rempli son rôle de représentation régionale avec toute l'efficacité voulue. En effet, la nomination des sénateurs par le seul gouvernement fédéral et la très longue durée de leur mandat (auparavant ils étaient nommés à vie) ont affaibli la capacité du Sénat de représenter les régions et miné son droit d'exercer pleinement ses pouvoirs constitutionnels. Aussi est-il lentement mais sûrement tombé en discrédit.

L'opinion voulant que nos institutions nationales, et notamment le Sénat, ne remplissent pas leur rôle de représentation régionale est confortée par le désir du parti au pouvoir de présenter un front uni au public; ceci ne favorise guère, chez ses membres élus, l'expression d'intérêts divergents. Ce jugement est également corroboré par le mode de scrutin uninominal à un tour qui régit l'élection des députés à la Chambre des communes et cause de graves distorsions. Ainsi, aux élections de 1979, qu'il a gagnées, le Parti progressiste conservateur a recueilli 13,5 p. cent des voix au Québec, mais n'a obtenu que deux sièges sur 75, soit 2,7 p. cent. De même, le Parti libéral, qui a remporté les élections de 1980, a recueilli alors 22,6 p. cent des voix dans les quatre provinces de l'Ouest, mais n'a eu que trois sièges sur 77, soit 3,9 p. cent.

On a également demandé au comité mixte d'étudier l'opportunité d'inclure dans les attributions d'un Sénat renouvelé la représentation des minorités (raciales, ethniques, reli-

### Anne Clare Cools

*Anne Cools est la première personne de race noire à accéder au Sénat, en mi-janvier 1984. Agée de 39 ans, sociologue de formation, elle est membre actif du Parti libéral. Elle a fait ses preuves à titre de fondatrice et directrice du Foyer pour les femmes battues, de conseillère auprès de la Sûreté de Toronto et de membre de la Commission de libérations conditionnelles. Elle a participé à de nombreuses activités — conférences, films, émissions de radio et télévision — concernant les conditions de vie des femmes et des jeunes en face de la violence et elle peut se considérer, en quelque sorte, comme pionnier dans ce domaine social au Canada.*



gieuses ou linguistiques), et d'examiner les fonctions se rapportant aux relations intergouvernementales. Le gouvernement est toutefois déterminé à ne pas laisser l'attribution de nouveaux rôles au Sénat amoindrir la capacité du Parlement d'agir efficacement.

Outre la question des fonctions, se posent celles du mode de sélection des sénateurs et de la durée de leur mandat. Si les membres de la Chambre haute continuent d'être nommés, leur nomination doit-elle être du ressort du gouvernement? De plus, doit-on nommer les sénateurs pour une période déterminée ou les obliger à prendre leur retraite à 75 ans, comme c'est maintenant le cas?

On a déjà beaucoup discuté des avantages d'un Sénat élu qui, selon nombre d'observateurs, contribuerait beaucoup à calmer le sentiment d'aliénation qu'éprouvent plusieurs régions du pays. Il ressort d'un document de travail du gouvernement que

la représentation proportionnelle constitue la solution de l'avenir. On pourrait appliquer ce système soit indirectement, en se fondant sur le vote populaire réuni par les partis politiques lors des élections fédérales et/ou provinciales, soit directement, en organisant des élections sénatoriales parallèlement à celles des députés ou à intervalles réguliers. Ce mode de sélection soulève, bien sûr, la question de savoir comment faire pour que les Communes restent la chambre législative principale et le Sénat, une chambre complémentaire et non rivale.

Au cours de ses délibérations dans tout le pays, le comité mixte doit tenir compte d'une myriade de considérations semblables. Toutefois, c'est la question capitale de la représentation régionale qui occupe la première place dans l'esprit des hommes politiques et des citoyens engagés dans cette entreprise d'édification nationale. ■